

ROME

Le Pape, qui ressentait depuis longtemps déjà de légères douleurs d'estomac, a entrepris depuis quelques jours un traitement d'eau du *Telluccio*. Sa Sainteté fait tous les matins une promenade en voiture dans les jardins du Vatican, et va déjeuner à huit heures dans un petit pavillon. A neuf heures, le Pape rentre dans ses appartements.

Ce traitement n'empêche pas Léon XIII de continuer ses travaux. Les audiences ordinaires des cardinaux et des préfets des Congrégations ont en effet été reprises au Vatican.

Presque sans fondement est donc le bruit qui a couru sur la maladie du Saint-Père. L'auguste vieillard éprouve naturellement les fatigues de l'été et l'influence des miasmes qui, à cette époque, forment une buée malsaine autour du Vatican. Les gardes suisses, qui veillent aux barrières du louvre pontifical, ne peuvent leur en défendre l'entrée.

Les beaux gardes du corps, qui bâillent aux portes du Quirinal —séjour plus salubre pourtant— n'ont pu empêcher le roi Humbert de se ressentir des inconvénients de la saison. Il s'est enfui, malade, pour Monza, préférant l'air pur des montagnes de la Lombardie à l'atmosphère saturée d'éléments pestilentiels, qui pénètrent par la porte Pia.

Le Pape prisonnier n'en peut faire autant, et le palais estival de Castelgondolfo est toujours veuf de son hôte auguste.

Le Pape a conféré au grand maître de l'ordre de Malte, le titre d'Éminence, qui lui donne les mêmes prérogatives et les mêmes honneurs qu'aux cardinaux.

Le Saint-Père a reçu la commission pour le denier de Saint-Pierre de la ville de Rome. L'offrande est de 60,000 francs ; c'est le produit des modestes quêtes faites dans les églises. Sa Sainteté a témoigné toute sa reconnaissance à la commission, et Elle a déclaré que cette somme serait consacrée à l'instruction catholiques et aux missions.

Sa Sainteté a fait don au collège belge d'une somme de cent mille francs, dont les revenus serviront à l'entretien de sept étudiants se destinant au sacerdoce et que NN. SS. les évêques jugeront les plus dignes de cette insigné faveur. Deux de ces jeunes gens seront choisis dans le diocèse de Malines ; les autres diocèses disposeront chacun d'une des cinq autres places. Des deux séminaristes à désigner par l'archevêque de Malines, l'un devra avoir fréquenté à l'université de Louvain le cours de philosophie selon saint Thomas.

On sait que le Saint-Père, lorsqu'il était nonce en Belgique, a eu la plus grande part à la fondation du collège belge à Rome.